

**DEMANDE DE DEROGATION
POUR LE TRANSPORT EN VUE DE RELACHER DANS LA NATURE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : **Jean-Pierre POLY, Directeur général**
ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Office national de la chasse et de la faune sauvage**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Julien EIDENSCHENCK**
Adresse : **Au bord du Rhin**
Commune : **GERSTHEIM**
Code postal : **67150**
Nature des activités : **Etudes et recherche sur la faune sauvage et ses habitats.**
Qualification : **Coordinateur du programme de renforcement et des élevages de hamsters communs dans le cadre du PNA Hamster.**

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR LE TRANSPORT ET LE RELACHER

Nom	Quantité	Description (1)	Origine (2) (3)
B1 <i>Cricetus cricetus</i> Grand hamster	1250 (max de 250 par an pendant 5 ans)	Femelles non gestantes de un à deux ans / mâles de un à deux ans	Individus nés en captivité : élevages de Sauvegarde Faune Sauvage (Jungholtz, 68) et du CNRS DEPE(Strasbourg, 67) 4 individus capturés dans la nature, à Elsenheim, en 2015, dans le cadre de l'AM du 15 septembre 2015. Ils seront relâchés en 2017.
B2			
B3			

(1) Sexe, signes particuliers des spécimens

(2) Préciser capture dans la nature, naissance en captivité...

(3) joindre les documents justificatifs de l'origine

C. QUELLE EST LA FINALITE DU RELACHER

Préciser les motifs du relâcher, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale: **Favoriser le retour à un état de conservation favorable des populations sauvages du Grand hamster en France par le lâcher de hamsters d'élevage dans des zones où l'habitat de l'espèce est considéré comme étant favorable mais où les populations sont présentes en densités très faibles, voire absentes (voir détails dans le dossier de demande de dérogation)**

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DU TRANSPORT *

D1. QUEL EST LE LIEU DE DEPART

Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : 1) **Association Sauvegarde Faune Sauvage (SFS)/ 2) CNRS DEPE**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse SFS : **23, rue du Limousin, 68270 WITTENHEIM // Adresse CNRS-DEPE : 23 rue Becquerel, 67087 STRASBOURG**

Elevage d'agrément
Etablissement : d'élevage , de présentation au public , de transit et de vente en date du : voir dossier de demande
Titulaire du certificat de capacité pour l'entretien des animaux :
Nom et Prénoms : **FERRY Célia et BURGET Jean-Paul (SFS) // Caroline HABOLD (CNRS)**

D2. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION ET DE RELACHER

Département : **Haut-Rhin**

Commune : communes en Zone de Protection Statique et zones d'accompagnement appartenant aux cantons de **Colmar-2, Ensisheim et Sainte-Marie-aux-Mines (voir liste dans dossier de demande)**

Lieu dit :

Statut juridique du lieu de relâcher : Protection de l'habitat de l'espèce par arrêté ministériel.

Description du site de relâcher (milieu écologique, proximité d'habitations, d'activités humaines, etc...) :

Les sites de relâcher sont situés dans des zones agricoles où les populations de hamsters sont relictuelles, voire absentes. Les lâchers sont uniquement opérés dans des zones où l'habitat est considéré comme favorable. Il s'agit des zones sur lesquelles des dispositifs garantissent un habitat favorable aux renforcements (mesures agro-environnementales collectives, autres dispositifs similaires : maillage de cultures favorables, zones refuge).

Suite sur papier libre

D3. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT*

Durée prévue du transport : 2 heures maximum

Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau

Mode de contention des animaux dans le véhicule : Précisez le moyen, les dimensions des contenants, le type de parois, les conditions de température, etc... : Les animaux sont transportés dans des boîtes individuelles en voies adaptées à la libération des animaux dans les terriers artificiels où ils sont relâchés. Les boîtes de dimensions 25x15x15cm disposent d'ouvertures grillagées permettant la circulation de l'air. Les animaux sont à température ambiante.

Suite sur papier libre

D4. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Préciser la période : ...De 2017 à 2021.....

ou la date : ...du 1^{er} avril au 15 juillet inclus.....

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DU RELACHER

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RELACHER UTILISEES

Les lâchers sont réalisés dans des terriers artificiels au fond desquels de la nourriture est placée. Après lâcher, les terriers artificiels sont refermés par un bouchon végétal pour favoriser l'adaptation du hamster à son nouvel environnement. Les lâchés sont opérés dans des parcelles agricoles procurant une protection vis à vis de la prédation grâce à un couvert végétal permanent (au moins 25 cm de haut le jour du lâcher) maintenu en place jusqu'au 15 octobre. La prédation sur les parcelles de lâcher est limitée grâce à la présence d'une clôture électrique.....

Suite sur papier libre

E2. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DU RELACHER*

Formation initiale en biologie animale Préciser : Master 2

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DU TRANSPORT ET DU RELACHER

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : ..voir document de demande de dérogation

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .Réalisation par l'ONCFS d'un compte rendu technique et scientifique annuel établi au plus tard le 31 mars de l'année suivant les opérations.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris, le 7/12 /2016,

Guillaume Rousset, Directeur de la Recherche et de l'Expertise (Signature)

DEMANDE DE DEROGATION

- POUR**
- LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 - LA DESTRUCTION** (abattage en vue de leur autopsie)
 - LA PERTURBATION INTENTIONNELLE**

DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom : **Jean-Pierre POLY, Directeur général**
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Office national de la chasse et de la faune sauvage**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : **Julien EIDENSCHENCK**
 Adresse : N°Rue ...Au bord du Rhin
 Commune : GERSTHEIM
 Code postal : 67150
 Nature des activités : Etudes et recherche sur la faune sauvage et ses habitats.
 Qualification : Coordinateur du programme de renforcement et des élevages de hamsters communs dans le cadre du PNA Hamster.

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 <i>Cricetus cricetus</i> Grand hamster	Indéterminée, dépend du succès des captures	Mâles et femelles, adultes ou jeunes de moins de 1 an, nés et élevés en captivité et relâchés, et leur descendance née in situ au cours de 3 générations successives de 2017 à 2021.
B2		
B3		
B4		

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *

- | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommage aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input checked="" type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrique | <input checked="" type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input checked="" type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Evaluation des renforcements des populations de hamster par l'étude de la survie, de la reproduction, des déplacements et des indices de condition corporelle des hamsters capturés puis relâchés. (voir dossier de demande)

D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION

(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT*

Capture définitive Préciser la destination des animaux capturés :

Capture temporaire avec relâcher sur place avec relâcher différé

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : A la capture, seuls les animaux ayant atteint un poids de 160g sont gardés afin de les marquer au CNRS-DEPE de Strasbourg par chirurgie. Si l'animal pèse moins de 160 g, après réalisation de mesures biométriques et marquage à l'aide d'un transpondeur, le relâcher est réalisé immédiatement.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : En cas de marquage par émetteur intra-abdominal, après quelques heures d'observations au sein de l'élevage du CNRS-DEPE (pièce séparée du reste de l'élevage), l'animal est à nouveau transporté sur le site de capture pour être relâché dans son terrier d'origine dans (<24 h après capture)

Capture manuelle Capture au filet

Capture avec époussette Pièges Préciser : pièges non traumatisants de catégorie 1

Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) : voir dossier de demande de dérogation.....Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION*

Destruction des nids Préciser : ...

Destruction des oeufs Préciser : ...

Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser

.....
 Suite sur papier libre

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

.....
 Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : **Techniciens et Ingénieurs des travaux de l'ONCFS et personnes mandatées par l'ONCFS**

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **2017 à 2024 (car 3 générations successives issues des derniers lâchers de 2021)**

ou la date : Période d'activité du hamster (1^{er} avril au 30 septembre)

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Alsace
 Départements : Bas-Rhin
 Cantons : Molsheim, Obernai, et Lingolsheim, Bouxwiller, Hoenheim et Sélestat (voir dossier de demande)
 Communes : en Zone de Protection Statique et zones d'accompagnement du Grand hamster

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires.....

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : **maîtrise du procédé technique de capture/marquage, précautions pour limiter le stress des animaux lors des manipulations, relâcher dans le terrier d'origine immédiat ou au maximum 24 heures après capture.**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Réalisation par l'ONCFS d'un compte rendu technique et scientifique annuel établi au plus tard le 31 mars de l'année suivant les opérations.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Paris, le 7/12/2016,



Guillaume Rousset, Directeur de la Recherche et de l'Expertise (Signature)